

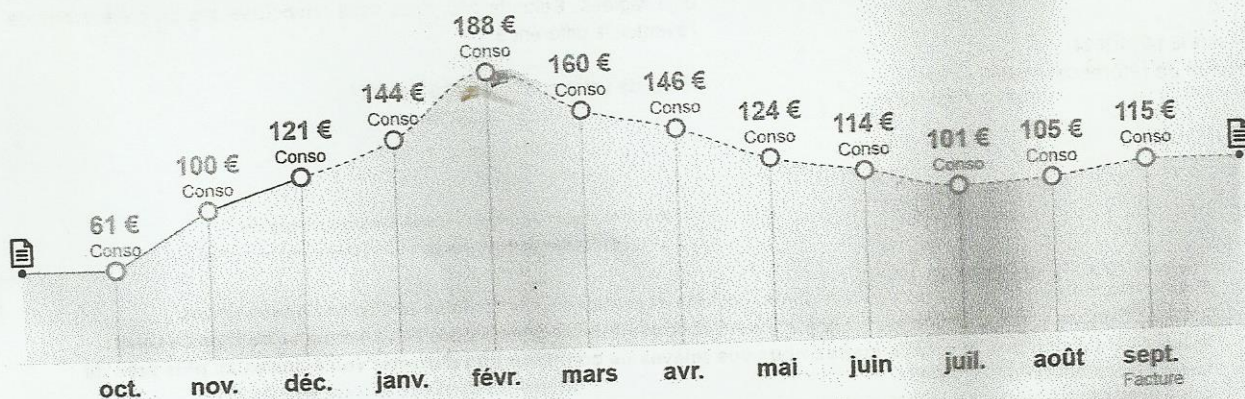
Tableau de mes mensualités - Electricité

Dates de prélèvement	Montants TTC
11 nov. 2023	110,00 €
11 déc. 2023	110,00 €
11 janv. 2024	110,00 €
11 févr. 2024	130,00 €
11 mars 2024	130,00 €
11 avr. 2024	130,00 €
11 mai 2024	130,00 €
11 juin 2024	130,00 €
11 juil. 2024	130,00 €
11 août 2024	130,00 €
11 sept. 2024	130,00 €

Vers le 14/10/2024, vous recevrez une facture de solde et un dernier prélèvement correspondant au montant de la consommation réelle déduction faite des mensualités déjà réglées ou un avoir si vos mensualités font apparaître un trop perçu.

Evaluation du coût de ma consommation prévisionnelle

Votre budget sur la période est estimé à 1479,30 € TTC, dont voici une projection de la répartition prévue pour la période.
 Au 17/01/2024, nous estimons le coût de votre consommation effective depuis le 24/09/2023 à 383,26 € TTC (soit énergie : 321,66 €, abonnement : 49,23 €, contributions : 12,37 €, taxes : 0,00 €, services : 0,00 €)



☐ Estimation de la consommation passée
 ☐ Aujourd'hui
 ☐ Consommation future estimée

Cette évaluation est fournie à titre informatif. Elle concerne une consommation d'énergie estimée et non encore facturée. Elle ne constitue pas une demande de paiement.

Informations sur ma facture :

art non réglementé.
 vous pouvez modifier la date de prélèvement de vos mensualités sur simple appel.
 toutes les réponses à vos questions sur www.totalenergies.fr rubrique Espace Client -
 versions/Réponses.
 vous pouvez nous transmettre votre auto-relève de compteur sur www.totalenergies.fr rubrique
 Espace Client ou par téléphone au 0 970 80 80 80 (prix d'un appel local) au plus tard 10 jours
 avant la date de votre prochaine facture.

Informations diverses :

Agissez pour réduire vos consommations en consultant le site <http://www.ademe.fr> ou www.totalenergies.fr
 Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : Energie-Info, le service d'information des pouvoirs publics, n° vert
 0800 112 212 (appel gratuit depuis une ligne fixe) ou www.energie-info.fr
 En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès de TotalEnergies n'a pas permis de régler le
 différend dans un délai de deux mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie par Internet sur
<http://www.energie-mediateur.fr> ou par courrier à l'adresse Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n° 59252 - 75443
 Paris Cedex 09.
 Document à conserver pendant 1 an.
 Date Théorique de prochaine Relève : 24/01/2024
 *Consommation Annuelle de Référence : calculée à partir des consommations antérieures transmises par Enedis (Gestionnaire de
 Réseau de Distribution), utilisée pour calculer le montant de vos mensualités.

- VEUILLEZ DECOUPER SELON LES POINTILLES
- NE JOIGNEZ AUCUNE CORRESPONDANCE